

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

OSC51331 – 38/29/24

**TROISIÈME (3^E) RÉUNION DE COORDINATION ENTRE L'UNION
AFRICAINES LES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES
ET LES MÉCANISMES RÉGIONAUX
16 octobre 2021**

MYCM/AU/2(III)REV.1

Original : Anglais

RAPPORT SUR L'INTÉGRATION AFRICAINE 2021

L'ÉTAT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE

NOTE D'INFORMATION

RAPPORT SUR L'INTÉGRATION AFRICAINE 2021

L'ÉTAT DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE

Note d'information

L'intégration régionale est indispensable pour la relance post-COVID en Afrique

AMRII 2021

- Bien que la COVID-19 ait ralenti l'intégration régionale, l'Afrique n'avait pas enregistré de bons résultats avant même la pandémie. Les performances dans certaines dimensions sont trop faibles pour soutenir l'intégration continentale
- Le processus d'intégration fait face à de nombreux défis au sein de la CEN-SAD et de l'UMA. Un nouvel élan comme celui entrepris par la CEN-SAD depuis 2020 est nécessaire.
- L'UA et les CER devraient mettre en place des unités spécialisées pour suivre et évaluer leurs progrès.

PRINCIPAUX ENJEUX ET LEÇONS

- L'intégration régionale nécessite des institutions fortes et efficaces ainsi qu'un leadership efficace
- Les institutions continentales et régionales doivent être plus fortes pour avoir leur mot à dire sur les questions régionales
- La mise en œuvre de la ZLECAf peut aider au redressement post-COVID
- L'intégration régionale, c'est la connectivité et les échanges qui dépendent de la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des personnes et des idées. Les frontières nous disent qui est divisé de qui par géographie politique; l'infrastructure nous dit qui est connecté à qui via géographie fonctionnelle
- Les États africains devraient passer de la police des frontières à la gestion des frontières
- L'absence de politiques et d'institutions complémentaires adéquates peut entraîner des résultats inefficaces - les frontières mal gérées sont des BNT
- Les conflits bloquent l'intégration régionale ; faire taire les armes
- La mise en œuvre d'initiatives régionales a lieu lorsqu'elles sont conformes aux principaux intérêts nationaux
- L'intégration régionale peut aider à soutenir les réformes au niveau national
- Le continent devrait opérationnaliser le Fonds africain d'intégration pour assurer le financement intégration.

« Nous maîtrisons parfaitement l'art de la formulation des impératifs, mais en réalité, ce qu'il faut faire, quand le faire, qui soit le faire, comment financer un projet, qui va l'évaluer, qui va déployer davantage d'efforts et à quelle fréquence ce projet doit être évalué, sont des activités pertinentes qui font défaut ».

Benjamin Mkapa, ancien Président de la Tanzanie, 2019

HISTORIQUE ET CONTEXTE

1.1 Introduction

En Afrique, l'intégration régionale est depuis longtemps considérée comme un catalyseur de la prospérité à long terme. Avec 55 frontières nationales, l'intégration régionale peut aider les pays africains à surmonter les divisions qui entravent la circulation des biens, des services, des capitaux, des personnes et des idées. Ces divisions peuvent être surmontées grâce à des politiques, des institutions et des infrastructures physiques communes. Les divisions créées par la géographie, les mauvaises infrastructures et les politiques inefficaces sont un obstacle à la croissance et au développement économiques de l'Afrique.

Le Rapport sur l'intégration africaine contient l'Indice d'intégration régionale multidimensionnelle africain (AMRII) qui suit et mesure les progrès réalisés dans l'intégration régionale sur le continent. En l'absence d'évaluations de ce genre, il devient impossible pour les décideurs de surveiller l'impact des initiatives d'intégration régionale existantes et d'évaluer dans quelle mesure les attentes ont été satisfaites et si des ajustements politiques pourraient être justifiés. Le rapport fournit un examen complet et structuré de l'état d'avancement de l'intégration et formule des recommandations politiques novatrices pour accélérer le processus d'intégration régionale en cours. Cette note d'information met en lumière les questions clés et les messages clés tirés du Rapport d'intégration africaine 2021.

Le Rapport sur l'intégration africaine contribue à combler l'écart dans le suivi et la mesure des progrès réalisés dans l'intégration régionale sur le continent. Ce rapport est un document de travail pour le Sommet de coordination à mi-parcours de l'Union africaine et il vise à les aider à prendre des décisions fondées sur des données probantes afin d'accélérer le processus d'intégration tant au sein des Communautés économiques régionales (CER) qu'au niveau continental.

Le Rapport sur l'intégration africaine de 2021 est divisé en deux parties :

- (i) PARTIE 1 - Section d'évaluation : il s'agit d'une évaluation de l'état de l'intégration régionale sur le continent sur la base de l'indice d'intégration régionale multidimensionnelle en Afrique (AMRII).
- (ii) PARTIE 2 - Section analytique : Il s'agit d'un ensemble de thèmes sur l'intégration régionale du continent - ceux-ci ont été présélectionnés par la Commission de l'Union africaine (CUA) et les CER. Les thèmes retenus pour le Rapport 2021 sont : (i) la libre circulation des personnes pour l'intégration africaine ; (ii) le rôle de l'intégration régionale dans le redressement post-COVID-19 en Afrique ; et (iii) l'opérationnalisation du Fonds pour l'intégration africaine.

1.2 Réussites : Principales réalisations continentales en 2020-2021

Le processus d'intégration sur le continent a connu des progrès au cours de l'année écoulée dans certaines dimensions de l'intégration telles que le commerce. Sur le plan commercial, le lancement du commerce dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a débuté le 1er janvier 2021. En vertu de l'accord commercial, les droits de douane sur 90 % des marchandises seront éliminés progressivement d'ici dix ans, et davantage sur les 10 pour 100 restants.

Sur le plan sanitaire, la situation pandémique a obligé le continent à élaborer une politique harmonisée pour la gestion de la COVID-19. Après plusieurs réunions de haut niveau, les ministres de la Santé des États africains ont finalement entériné la stratégie continentale de lutte contre la COVID-19. L'UA a également coordonné les États membres pour obtenir des vaccins à des prix plus bas négociés conjointement.

Au niveau financier, les États africains ont nommé le Chef de l'État ghanéen comme leader désigné pour la promotion des Institutions financières pour aider la Commission dans le plaidoyer auprès des États africains afin d'accélérer les ratifications et la mise en œuvre des institutions financières panafricaines.

En février de cette année, l'UA a organisé avec succès des élections pour la Commission de l'UA dans le cadre de la nouvelle structure proposée dans le cadre des réformes. D'autres réformes internes sont en cours.

i. Démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf

Les échanges commerciaux ont commencé le 1er janvier 2021, dans le cadre de la ZLECAf. La tâche essentielle consiste maintenant à faire correspondre l'ambition à la mise en œuvre. La ZLECAf est plus qu'un accord de libre-échange traditionnel et contient plusieurs éléments d'un marché unique. Le champ d'application de la ZLECAf couvre le commerce des biens et des services, l'investissement, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence, alors qu'un accord de libre-échange traditionnel ne nécessiterait souvent que l'élimination des droits de douane et des quotas sur le commerce des marchandises. Par exemple, les normes et réglementations relatives aux services sont généralement harmonisées lorsqu'un marché unique est mis en place. L'inclusion des services dans la négociation, parallèlement au commerce des biens, reconnaît qu'à l'heure actuelle, les chaînes de valeur, les services, sont des intrants essentiels dans la production du commerce des marchandises. Le secteur des services contribue déjà de manière substantielle à la production de la plupart des économies africaines. Au cœur de la ZLECAf se trouve une approche de développement qui reconnaît la nécessité de procéder à la libéralisation des échanges et, en même temps, d'aborder les capacités d'approvisionnement et de promouvoir la transformation structurelle. Cette approche n'est pas seulement non conventionnelle, mais elle contourne de nombreux aspects du calendrier soigneusement défini de la progression du Traité d'Abuja vers la Communauté économique africaine.

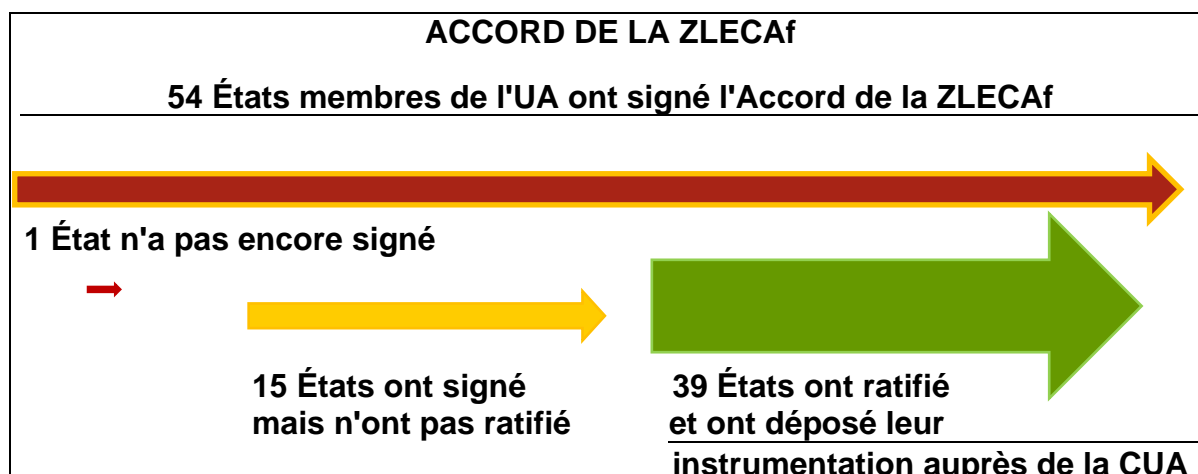


Figure 1: Tableau de bord - Signature et ratifications par les États membres de l'UA

Avec le début de la mise en œuvre de la ZLECAf, l'Afrique a amorcé un périple audacieux qui reliera les économies, les pratiques et les règles commerciales actuellement disjointes et facilitera la circulation des biens et des services à travers les 55 économies du continent. La ZLECAf est un engagement monumental visant à créer la plus grande zone de libre-échange au monde. S'il est exécuté conformément au plan, l'accord stimulera la croissance économique, créera des emplois, créera et améliorera les infrastructures et favorisera les externalités socioculturelles positives qui émanent généralement de la connectivité et de l'intégration économiques. Pour ce faire, l'UA, les CER et les États membres, qui ont excellé dans la création d'initiatives de développement, doivent poursuivre leur mise en œuvre. Ceux qui n'ont pas encore ratifié l'accord devraient le faire pour que le continent puisse se regrouper.

ii. Le pont de Kazungula facilite le mouvement et réduit le coût des affaires dans la SADC

Le manque d'infrastructures est l'un des principaux arguments en faveur de la faible intégration régionale en Afrique. Cela est compréhensible, compte tenu de l'important déficit et de l'insuffisance des infrastructures sur le continent. Les coûts de transport en Afrique ont été considérés comme l'un des plus élevés au monde, seulement 30 % ont accès à l'électricité, la pénétration du téléphone la plus faible de 14 % par rapport à la moyenne mondiale de 52 %, et la plus faible pénétration de l'internet de 3 % par rapport à la moyenne mondiale de 14 %¹. Actuellement, les expéditions à l'intérieur de l'Afrique sont plus coûteuses que les expéditions en provenance de l'extérieur de la région et certains vols reliant certains pays africains partent encore du continent pour arriver à destination finale.

Le pont de Kazungula et le poste frontalier à guichet unique reliant le Botswana et la Zambie ont été inaugurés le 10 mai 2021, marquant l'achèvement d'un projet de plusieurs millions de dollars visant à réduire la congestion aux postes frontaliers et à stimuler le commerce sur le corridor le plus fréquenté d'Afrique - le corridor Nord-Sud qui s'étend du port de Durban en Afrique du Sud à la République démocratique du Congo. Le pont incurvé, qui s'étend sur 923 mètres au-dessus du fleuve Zambèze, constitue un lien routier et ferroviaire indispensable pour les marchandises et les personnes et devrait ouvrir des voies commerciales dans toute la région d'Afrique australe². Le pont de Kazungula et le poste frontalier à guichet unique soulignent le rôle de l'infrastructure et son impact transformationnel sur l'intégration africaine et plus spécifiquement la circulation des biens et des personnes sur le continent ; dans ce cas, il s'agit également de maintenir les moyens de subsistance et d'assurer un accès sûr des personnes à divers services.

¹ Plane, Patrick (2021) What Factors Drive Transport and Logistics Costs in Africa? *Journal of African Economies*, ejaa019, <https://doi.org/10.1093/jae/ejaa019>

² <https://www.afdb.org/en/news-and-events/kazungula-bridge-project-expand-regional-integration-and-trade-across-southern-africa-43688>



Photo : Le pont de Kazungula. Source : Ministère des Transports et des Communications, République du Botswana

Le poste frontalier de Beitbridge, généralement congestionné, à la frontière entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, devrait maintenant voir des files d'attente plus courtes grâce à un nouvel itinéraire. Le pont devrait avoir un impact significatif sur l'Afrique du Sud, en réduisant la congestion au poste frontalier de Beitbridge pour les camionneurs. Les camionneurs du port de Durban et d'ailleurs en Afrique du Sud ont désormais la possibilité de se rendre à Lusaka ou en République démocratique du Congo via le Botswana grâce à l'ouverture du pont de Kazungula. Le pont de Kazungula permet aux camions en provenance et à destination de l'Afrique du Sud de contourner entièrement le Zimbabwe. Cela marque la fin du Kazungula Ferry qui a transporté des camions, des petits véhicules et des personnes à travers le fleuve de 400 m de large au fil des ans. Les scènes de commerçants, de voyageurs, de pêcheurs et de femmes traversant le fleuve Zambèze infesté de crocodiles et d'hippopotames sur des planches flottantes, des ferries, des pousse-pousse et des canoës appartiendront désormais au passé - le pont a éliminé ces dangers et ouvert la région au mouvement sécuritaire des personnes. Le pont réduira également les embouteillages et le trajet pour ceux qui ont utilisé le poste frontalier de Beit Bridge de l'Afrique du Sud au Zimbabwe en route vers d'autres États de la SADC.

Les postes frontaliers à guichet unique aux deux extrémités assurent que les voyageurs seront traités une fois au point de sortie. Cela permettra de gagner du temps par rapport à la pratique précédente où les voyageurs faisaient des arrêts au Botswana et en Zambie pour être traités par les agents d'immigration. Ce projet vise à

Le potentiel de la région est énorme, surtout si les États peuvent travailler ensemble. Cependant, les échanges entre les pays du Maghreb ne représentent que 4,8 % de leur volume commercial, selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique - et représentent moins de 2 % du produit intérieur brut (PIB) combiné de la sous-région, selon la Banque mondiale. Cette région est l'un des blocs commerciaux les moins performants au monde. Si les cinq États du Maghreb étaient intégrés, chacun gagnerait au moins 5 % de PIB. Un rapport de la Banque mondiale sur l'intégration économique au Maghreb a estimé qu'une intégration plus poussée, notamment la libéralisation des services et la réforme des règles d'investissement, aurait augmenté le PIB réel par habitant de 34 % pour l'Algérie entre 2005 et 2015, 27 % pour le Maroc et 24 % pour la Tunisie.

renforcer le commerce intrarégional au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec le pont reliant le commerce du port de Durban au Botswana, à la Zambie, au Malawi, au Mozambique, au Zimbabwe, à la Tanzanie et à la République démocratique du Congo.

1.3 Défis imminents : menace pour le programme d'intégration

Certaines CER doivent encore relever le défi d'assurer l'accélération de l'intégration, conformément à la vision de l'Agenda 2063 et aux objectifs du Traité d'Abuja du 3 juin 1991. Il est à espérer que les orientations contenues dans le communiqué final de la Session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEN-SAD (N'Djamena, avril 2019) pourront y contribuer au moyen d'un plan d'action pour l'intégration. Toutefois, il faut se concentrer sur l'Union du Maghreb arabe, où l'intégration régionale est presque au point mort. Ce qui a été accompli dans chaque pays du Maghreb séparément est important, mais les efforts conjoints dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe sont toujours au point mort.

Le Maghreb, en Afrique du Nord, est le parfait exemple d'une région dont les pays n'ont pas réussi à s'intégrer davantage. Seul le niveau de coopération le plus fondamental existe entre les cinq États de la région - Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie - malgré le fait que l'Union arabe du Maghreb ait été créée il y a plus de 25 ans dans le but de construire un bloc économique puissant dans la région. L'UMA a un grand potentiel, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'activer les institutions de l'Union du Maghreb et d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain au profit des citoyens maghrébins - l'Union maghrébine tarde à activer ses institutions pour des raisons politiques. La crise que le monde traverse aujourd'hui aura inévitablement un impact à long terme sur le développement de nos groupes régionaux.

2. PREMIÈRE PARTIE – SECTION SUR L'ÉVALUATION

2.1 Contexte

L'intégration régionale peut être favorisée par des politiques communes ainsi que par des infrastructures physiques et institutionnelles. Concrètement, l'intégration régionale nécessite une coopération entre les États dans les domaines du commerce et de l'investissement, des transports, des technologies de l'information et de la communication et des infrastructures énergétiques, des politiques macroéconomiques et financières, de la gestion des ressources naturelles partagées ou transfrontalières, de la sécurité, de l'éducation ou encore des institutions financières et politiques. La coopération dans ces domaines peut prendre différentes formes institutionnelles, avec différents niveaux d'engagements et de priorités politiques, et différents niveaux d'autorité partagée. L'AMRII identifie huit (8) domaines de coopération - dimensions - et trente-trois (33) indicateurs. Il fixe également des seuils pour chacun des indicateurs. Ces dimensions sont : (i). libre circulation des personnes ; (ii). Intégration sociale; (iii). Intégration commerciale ; (iv). Intégration financière ; (v). Intégration monétaire, (vi). Intégration des infrastructures, (vii). Intégration environnementale; et (viii) l'intégration politique et institutionnelle. Parmi les 33 indicateurs associés aux 8 dimensions figurent, entre autres, un passeport communautaire, l'absence de visa entre pays, le droit d'établissement, le droit de séjour, l'accès au marché du travail, l'accès à la terre, l'existence d'une zone de libre-échange, l'existence d'un tarif extérieur commun, les exportations intra-régionales, les importations intra-régionales, la part des vols régionaux, l'existence d'un programme régional d'infrastructures, les coûts d'itinérance dans les régions, le

système de paiement régional, la bourse régionale, les normes macroprudentielles, la chambre de compensation régionale, le nombre de devises, la part des échanges intracommunautaires réglés en monnaie locale/régionale et un critère de convergence.

Les résultats de l'application de l'AMRII à l'ensemble de données de 2021 pour les CER sont présentés ci-dessous :

2.2 Analyse globale des communautés économiques régionales

La présente section porte sur l'évaluation du processus d'intégration au niveau continental à l'aide de l'AMRII. Adoptée en septembre 2018, l'AMRII est utilisée pour comprendre les progrès ainsi que les défis du processus d'intégration tant dans les CER qu'au niveau continental.

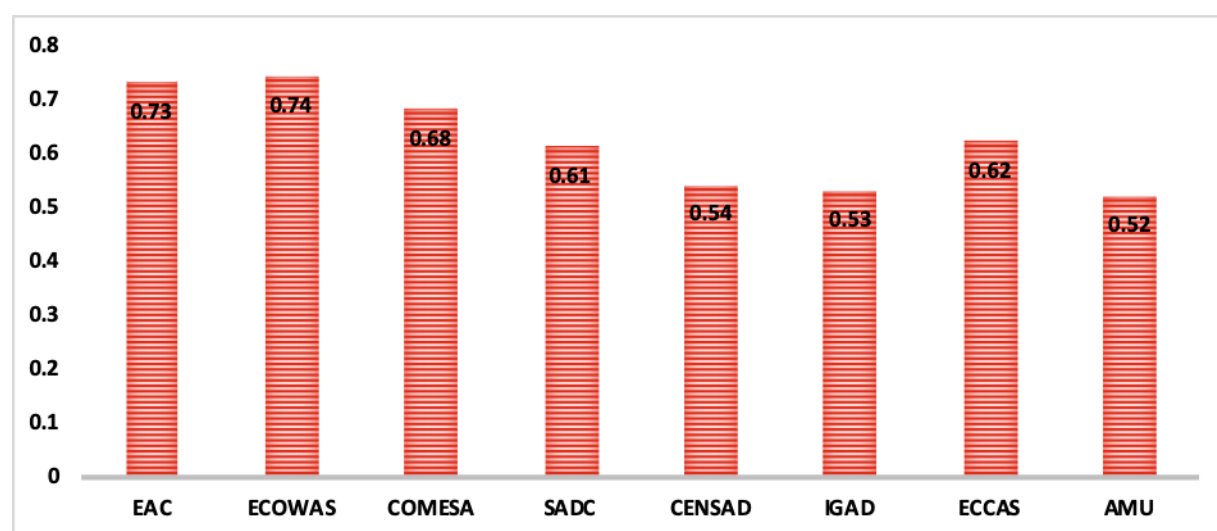


Figure 2: Score global AMRII par CER, CUA 2021

La note globale d'évaluation du processus d'intégration sur le continent est de 0,62 sur une échelle de 0 à 1.

Les scores globaux AMRII pour chacune des CER sont la moyenne arithmétique des scores obtenus dans les 8 dimensions de l'indice. Le score global d'une CER donne une indication du niveau général de développement du processus d'intégration au niveau de la CER considérée. À ce niveau, des priorités sont mises de côté dans l'analyse. Ces scores sont le reflet des efforts déployés au sein de chacune des CER.

Les CER qui font le plus d'efforts pour réaliser l'Agenda d'intégration sont l'EAC, la CEDEAO, le COMESA, la SADC et la CEEAC. Globalement, ils ont des scores supérieurs à 0,6 dans une fourchette de 0 et 1. En revanche, l'IGAD, la CEN-SAD et l'AMU sont juste au-dessus de la valeur moyenne de 0,5. L'absence de plans ou de programmes définis dans certaines dimensions de l'intégration, telles que la libre circulation, l'intégration financière et monétaire, explique en partie cette mauvaise performance globale de ces CER.

2.3 Évaluation continentale par Dimension

Cette sous-section traite de l'évaluation continentale d'un point de vue dimensionnel. Les scores dimensionnels sont calculés sur la base des scores obtenus précédemment pour chacun des CER. Le score dimensionnel continental est la moyenne arithmétique des scores dimensionnels régionaux des 8 CER.

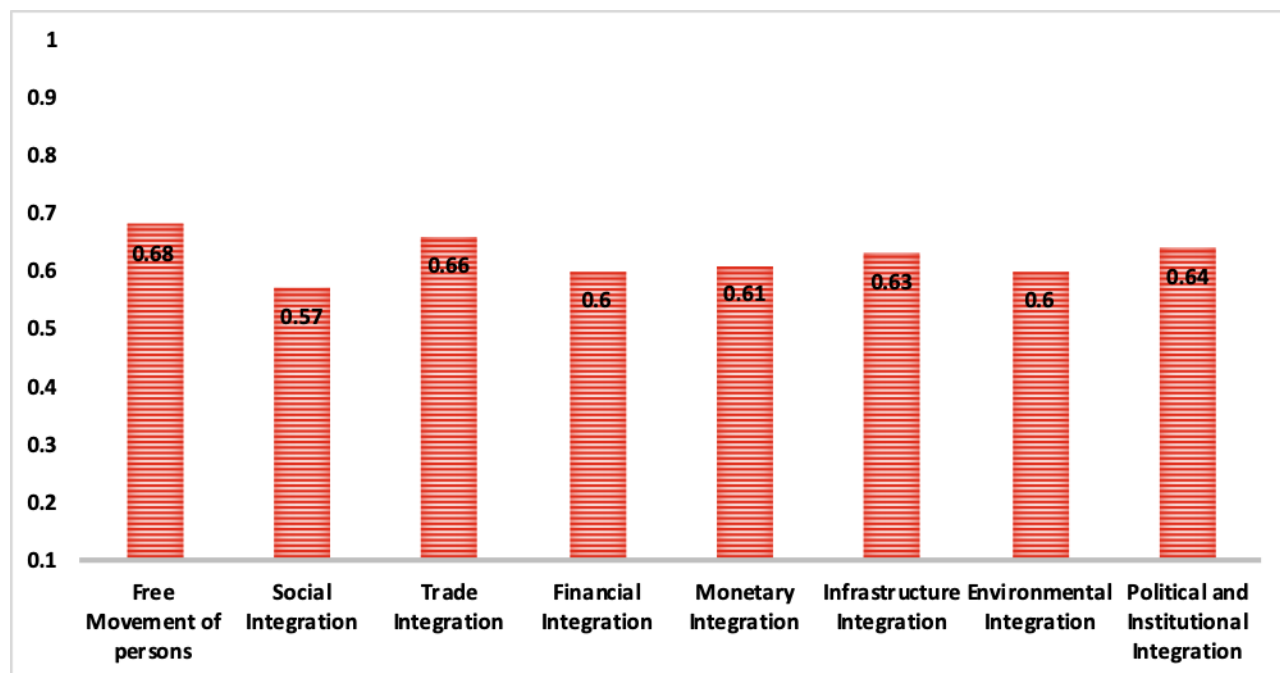


Figure 3: Scores continentaux par dimension, CUA 2021

Au niveau continental, les meilleurs scores se situent dans la dimension de la libre circulation et des échanges. Ces deux dimensions ont des scores respectifs de 0,68 et 0,66 dans un intervalle d'évaluation compris entre 0 et 1.

Hors ces deux dimensions, l'Afrique obtient des résultats encourageants dans l'ensemble. Cela signifie que les efforts moyens déployés par les CER sont à un niveau de rendement acceptable. Cependant, l'existence de disparités dans les efforts individuels des CER est une réalité à laquelle il faut s'attaquer.

2.4 Que dit encore l'Indice ?

i. Le niveau global d'intégration sur le continent est faible

L'Afrique doit faire plus ; les seuils d'AMRII peuvent être si faibles que les progrès enregistrés dans la plupart des seuils peuvent sembler louables, mais tout de même, l'impact sur le terrain est insuffisant pour soutenir l'intégration continentale - **certaines dimensions, comme l'infrastructure et l'intégration monétaire, enregistrent des performances médiocres qui ne peuvent soutenir efficacement l'intégration continentale ou même l'intégration dans les CER elles-mêmes.**

Bien que la COVID-19 ait ralenti l'intégration régionale, l'Afrique n'avait pas enregistré de bons résultats avant même la pandémie, comme le démontrent les précédents rapports sur l'intégration africaine. Selon le Rapport régional

Afrique 2019, 2020 et même 2021, le niveau d'intégration sur le continent est globalement faible.

ii. **Autres questions importantes**

- **Communauté économique africaine (AEC), mais ces blocs ne sont pas uniformes ; ils sont de modèles, de tailles et de formes variées.** Ils ont tous des priorités différentes qu'ils mettent en œuvre à des vitesses et à des objectifs différents plutôt que de les amener à une convergence pour mettre en œuvre le Traité d'Abuja et l'Agenda 2063. Il serait difficile d'atteindre la même destination de cette façon. Par exemple, l'IGAD a été créé pour traiter les questions environnementales, la paix et la sécurité. Nous ne nous attendons donc pas à ce que l'IGAD stimule l'intégration économique, financière et monétaire alors que ce n'est pas son activité principale. Les CER devraient se concentrer sur leurs objectifs ; ils devraient utiliser les maigres ressources dont ils disposent pour se concentrer sur les questions régionales et non sur des questions qui ne relèvent pas de leurs traités ou qui sont mieux traitées par leurs États membres [...] la question de la subsidiarité doit être examinée à tout moment.
- **L'harmonisation des CER est essentielle pour faire face aux chevauchements.** Le programme d'intégration en Afrique est rendu extrêmement complexe en raison de la multiplicité des processus qui ont tous un impact sur la façon dont chaque Communauté économique régionale (CER) ou chaque État gère son programme d'intégration et ses priorités. Il convient de souligner le rôle potentiel de l'harmonisation des CER pour relever les défis posés par la multiplicité des adhésions. L'harmonisation pourrait se faire par le biais d'une coordination inter-REC où des initiatives telles que le Tripartite COMESA-EAC-SADC devraient être encouragées.
- **Bien qu'il soit important que les CER créent de nouvelles institutions, il n'est pas nécessaire que chaque CER établisse ses propres institutions indépendantes, dont certains sont très faibles et sous-financés- les institutions pourraient être partagées.** Certains CER - comme le COMESA - ont mis en place des institutions commerciales et financières qui ont excellé dans le soutien à l'intégration régionale tandis que d'autres CER n'ont pas connu autant de succès. Au lieu de créer leurs propres institutions, les CER devraient être encouragés à partager les institutions qui soutiennent le commerce et le financement.
- **Les institutions compétentes des CER, un bon leadership et des ressources adéquates sont des moteurs importants du processus d'intégration.** Il est nécessaire de respecter les protocoles afin d'améliorer la mise en œuvre du programme d'intégration régionale. Cela exige des cadres institutionnels solides pour aider les CER à atteindre leurs objectifs. Actuellement, la plupart des CER reposent sur une coordination intergouvernementale assistée par des secrétariats faibles qui n'ont aucun pouvoir de décision et de mise en œuvre supranational. Cette situation est aggravée par le manque de clarté de bon nombre des protocoles négociés par les CER, car ils sont

silencieux sur les obligations et la façon dont elles devraient être mises en œuvre. Donner plus de pouvoirs aux secrétariats pour faire respecter les engagements régionaux et tenir les États membres responsables du non-respect pourrait renforcer l'intégration. Les personnalités et les dirigeants au sein des organisations régionales ont tendance à façonner - et peuvent être décisifs pour - la mise en œuvre de l'agenda régional.

- **La mise en œuvre des initiatives régionales a lieu lorsqu'elle est conforme aux principaux intérêts nationaux - encourager les États à intégrer les questions régionales dans leurs plans nationaux.** Les conflits ou l'inertie surviennent lorsque les intérêts ne convergent pas. Les États peuvent avoir des préférences différentes quant aux priorités en matière d'intégration régionale, en fonction de leurs lacunes en matière de connectivité, leur géographie économique ou leurs préférences en matière de souveraineté dans des domaines spécifiques. Des institutions régionales fortes et efficaces peuvent contribuer à rapprocher les intérêts divergents afin que les priorités régionales puissent être la priorité de chaque État membre.
- **L'intégration régionale est une question de connectivité et d'échanges qui dépendent de la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des personnes et des idées.** Les frontières nous disent qui est divisé de qui par la géographie politique ; l'infrastructure nous dit qui est connecté à qui par la géographie fonctionnelle. **Les États peuvent avoir des préférences différentes quant aux priorités en matière d'intégration régionale, selon leurs lacunes en matière de connectivité, leur géographie économique ou leurs préférences en matière de souveraineté dans des domaines spécifiques.**
- **Le conflit freine l'intégration régionale ; nous devons faire taire les armes.** AMU et CEN-SAD ont été particulièrement touchés par le conflit. Il existe de nombreux conflits et crises humanitaires en cours sur le continent. Les conflits sur le continent perturbent les activités productives, détruisent les infrastructures clés et entravent ainsi la production de biens ainsi que la libre circulation des biens et des personnes ; ils forcent également les ressources à être réorientées, notamment en détournant l'attention du continent du développement. Nous ne pouvons pas échapper aux questions de leadership, car la bonne gouvernance diminue la possibilité d'instabilité assurant ainsi la paix et la sécurité qui sont les pierres angulaires du développement socio-économique. Il est nécessaire de relever les défis de gouvernance qui sont au cœur de tous les efforts déployés pour promouvoir le programme d'intégration, que ce soit aux niveaux nationaux, régional ou continental.
- **L'intégration régionale pourrait créer des gagnants et des perdants avec les États participants.** Il convient de mettre en place des politiques et des institutions appropriées pour atténuer les risques et rendre le processus inclusif. Ces politiques et institutions doivent également être complémentaires afin d'atteindre les objectifs souhaités.

iii. **Principaux faits saillants des réussites des CER**

- **COMESA : Succès dans la création d'institutions régionales pour soutenir la facilitation des échanges** : Pour renforcer l'intégration commerciale, le COMESA a conçu et mis en œuvre divers programmes et instruments liés à la facilitation du commerce et du transit à la frontière, y compris la gestion coordonnée des frontières au moyen de postes frontaliers à guichet unique; la résolution des obstacles non tarifaires au commerce; le libre-échange numérique; des instruments douaniers efficaces comme le Système automatisé de données douanières (SYDONIA); et la simplification de la documentation douanière. Ce REC est un leader dans la mise en place d'institutions et de programmes régionaux qui facilitent le commerce. Les performances élevées du COMESA en matière d'intégration financière et monétaire sont justifiées par le fait que la région a mis en place des institutions régionales fonctionnelles et des dispositifs facilitant les échanges tels que le Centre de Compensation du COMESA, la *PTA Reinsurance Company* (ZEP-RE), la Banque de commerce et de développement (TDB) et le Système régional de paiement et de règlement, qui donnent d'assez bons résultats ; et soutiennent le commerce dans la région. La portée des institutions financières du COMESA dépasse désormais la région. Le COMESA dispose également d'une Commission de la concurrence opérationnelle, la Yellow Card, qui facilite le déplacement des véhicules à travers la région. Le COMESA met également en œuvre un plan de développement et de stabilité du système financier pour la région. Le COMESA continue de veiller à l'harmonisation du système financier et monétaire.
- **La CEDEAO : un leader en matière de libre circulation et d'intégration sociale.** La CEDEAO a défini la libre circulation des personnes comme une priorité depuis sa création. Cette vision a été soutenue par la création d'un cadre favorable au mouvement des populations. Avec la nouvelle carte biométrique, cette vision d'une CEDEAO dédiée à l'intégration sociale est encore renforcée. De nombreux programmes sur le genre, l'éducation, la santé, la jeunesse et l'autonomisation des femmes ont été développés pour soutenir l'intégration sociale dans la région. En effet, peu après sa création, la CEDEAO a signé le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de séjour et d'établissement en mai 1979. Des cadres juridiques ultérieurs tels que le Protocole sur la citoyenneté (mai 1982, Cotonou), le Protocole sur le droit de séjour (juillet 1986) et le Protocole de Banjul (29 mai 1990) relatif au droit d'établissement a encore amélioré le niveau de libre circulation et d'intégration sociale enregistré dans la région. Ces décisions ont donné lieu au Passeport Communautaire de la CEDEAO, qui a été suivi en 2016 par la Carte d'Identité biométrique de la CEDEAO.
- **Paix et sécurité : un secteur d'importance historique pour l'IGAD.** L'IGAD se trouve dans la Corne de l'Afrique, une région du continent qui a connu de nombreux conflits. Une évaluation de l'IGAD dans la dimension de la paix et de la sécurité révèle que les CER a créé un cadre pour la prévention et la gestion des conflits et de la violence

dans la région. Le Mécanisme d'alerte et d'intervention rapide en cas de conflit (CEWARN) de l'IGAD a été créé en 2002 pour recevoir et partager des informations concernant les conflits potentiellement violents ainsi que leur déclenchement et leur escalade dans la région de l'IGAD. De plus, le Centre d'excellence de l'IGAD pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent (ICEPCVE) est opérationnel. La CER a également élaboré une vaste stratégie de paix et de sécurité dans la région couvrant la période 2016-2020. Ce programme vise la gestion et la résolution des conflits, les menaces transnationales pour la sécurité, la gouvernance, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, la reconstruction et le développement post-conflit et les affaires humanitaires, ainsi que la coordination et les questions transversales.

- **Financement de l'intégration régionale : Enseignements de la CEDEAO.** L'une des principales raisons de la lenteur ou de l'échec de la mise en œuvre des projets et programmes régionaux est le manque de ressources. Alors que les États ont été accusés de ne pas avoir engagé de ressources pour financer des projets et des programmes régionaux, parfois, ces ressources ne sont tout simplement pas disponibles. Sans ressources assurées, il n'est pas possible de planifier l'avenir ; un problème auquel l'UA et les CER sont confrontés. Contrairement à d'autres CER et même à l'UA, la CEDEAO a pu mieux atteindre ses objectifs grâce à son meilleur mécanisme de financement qui fournit à la communauté des ressources assurées. Afin de lever des fonds pour la mise en œuvre de projets et programmes régionaux, la CEDEAO utilise le protocole de prélèvement communautaire de 1996. Le prélèvement communautaire est la principale source de financement de la CEDEAO ; il représente 70 % du revenu de la communauté. Les ressources mobilisées auprès des partenaires au développement ne représentent qu'environ 27 % des revenus de la CEDEAO. Le prélèvement est une taxe de 0,5 % qui est imposée sur les marchandises importées dans la région en provenance d'États non membres de la CEDEAO.

Ceci est important, car certaines CER telles que l'EAC mobilisent jusqu'à 70 % des ressources des partenaires au développement, ce qui n'est pas durable. En outre, alors que la plupart des autres CER telles que le COMESA, l'EAC et la SADC disposent des unités de mobilisation des ressources, leurs ressources sont dispersées dans divers paniers. Par exemple, la CAE a, entre autres, un Fonds de partenariat de la CAE et le Fonds de développement de la CAE. La multiplicité des pots de financement pour différentes raisons entraîne une mauvaise coordination, plus de coûts de gestion et de canaux de communication pour la CER et même des inefficacités dans l'utilisation.

Les principaux enseignements tirés de l'exemple de la CEDEAO sont les suivantes :

- La propriété du processus d'intégration appartient aux personnes qui sont directement imposées, et les États ne font que collecter, déposer et remettre. La sensibilisation du public au processus d'intégration est donc élevée.

- La Communauté est en mesure de bien planifier étant donné que ses revenus sont presque assurés et qu'ils sont sous son contrôle plutôt que de dépendre trop des donateurs.
- Un financement assuré permet une planification et une mise en œuvre plus efficaces des projets et programmes régionaux - les CER bien financés obtiennent de meilleurs résultats.
- La CEDEAO est gérée par une Commission pleinement fonctionnelle qui se voit confier les ressources de la région qu'elle utilise pour le bien de la région.
- **La CEEAC : chef de file dans l'intégration environnementale**, avec un score de 0,75, la CEEAC obtient un bon résultat sur une échelle de 0 à 1 en matière d'intégration environnementale. Ce score confirme les engagements politiques et diplomatiques pris par les États membres de la Communauté depuis la Conférence de Rio en 1992. Beaucoup d'instruments comme le Plan de convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), la Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles de la CEEAC et les décisions des chefs d'État de la Communauté sur le développement et la promotion du système d'économie verte en Afrique centrale ont été adoptés par la CEEAC.
- Cette dynamique d'intégration environnementale repose également sur un cadre institutionnel composé du Département de l'environnement, des ressources naturelles, de l'agriculture et du développement rural de la Commission de la CEEAC et d'institutions spécialisées, représentées, notamment, par le Centre d'application et de développement, le Centre de prévision climatique de l'Afrique centrale (CAPC-AC), le Centre des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Cet environnement institutionnel est également enrichi par les agences d'exécution, comme la Conférence des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC) et le Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale (ROSCEVAC).
- Grâce à ces outils politiques, stratégiques et institutionnels et à la création d'espaces protégés, les États membres de la Communauté ont enregistré le taux de déforestation le plus faible par rapport à celui des deux autres zones forestières tropicales. Ce taux de déforestation doit s'améliorer, avec la mise en œuvre du programme de développement de l'agriculture écologique afin de parvenir au développement de produits agrosylvo pastorale et halieutiques écologiques qui génèrent moins d'impact sur l'environnement, destinés à des marchés internationaux davantage exigeants, des marchés africains appelés à se développer dans le cadre de la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange africaine (ZLEA) depuis le 1er janvier 2021.

3. DEUXIÈME PARTIE : THÉMATIQUES PERTINENTES DE L'INTÉGRATION AFRICAINE

La deuxième partie du rapport se concentre sur le rôle important de la libre circulation des personnes pour l'intégration continentale ; le rôle de l'intégration régionale dans la reprise post-COVID-19 de l'Afrique ; et la nécessité d'accompagner le financement de l'intégration régionale en Afrique par l'opérationnalisation du Fonds pour l'Intégration en Afrique.

3.1 La nécessité d'accélérer la libre circulation des personnes de l'UA

La libre circulation des personnes (FMP) est une étape essentielle vers la réalisation de la Communauté économique africaine (CAE). Elle est au cœur de l'intégration économique du continent. Le développement autosuffisant hautement souhaité en Afrique ne peut être réalisé que par l'utilisation efficace des ressources les plus précieuses du continent, en premier lieu ses habitants. Une libre circulation fonctionnelle des personnes en Afrique a le potentiel d'apporter une contribution significative au développement économique et social du continent vers la réalisation de la CEA.

Le FMP sera un catalyseur pour l'intégration socio-économique et politique du continent, ce qui constitue une réelle perspective d'exploitation des vastes ressources du continent, facilitant et stimulant le commerce, au profit de la population. À l'heure actuelle, l'Afrique représente 3 % de l'économie mondiale et ce chiffre ne devrait augmenter que de 1 % d'ici 2035.³ Les experts estiment que la mesure dans laquelle les économies émergentes de l'Afrique sont intégrées dans les chaînes de valeur et les modèles commerciaux régionaux et mondiaux aura un impact significatif sur leur croissance future ainsi que sur les trajectoires de développement qui, à leur tour, nécessitent une connectivité pour faciliter les flux de marchandises, les services, les personnes et les idées au-delà des frontières. Une intégration régionale plus poussée peut aider les pays africains à accorder la priorité aux investissements dans les secteurs où ils ont des avantages comparatifs par rapport à leurs pairs. En outre, il peut favoriser la création ou la promotion d'industries dans lesquelles les entreprises africaines ont le potentiel de participer et de rivaliser sur les marchés mondiaux.⁴

La libre circulation des personnes facilite également la circulation de ceux qui s'occupent des transactions transfrontalières informelles PARTIE II : THÈMES CLÉS DE L'INTÉGRATION AFRICAINE. En fait, il est évident que le commerce transfrontalier améliore considérablement le niveau des échanges dans de nombreuses communautés économiques régionales, ce qui est prédominant dans la SADC et la CEDEAO. La libre circulation assouplira les exigences strictes applicables aux voyages inter-africains en supprimant la nécessité d'un visa pour les courtes visites, mais en exigeant tout de même un permis de travail pour la résidence prévue ou tout autre séjour plus long ou en délivrant des visas à l'arrivée.⁵

Il est peut-être nécessaire de souligner que ceux qui s'engagent dans le secteur du commerce informel sont beaucoup plus nombreux que dans le secteur formel. Il est admis qu'il s'agit d'une caractéristique importante du commerce régional et de la

³ JBello-Schunemann, J. Cilliers, Z. Donnenfeld, C. Aucoin et A. Porter, « African Future : key trends », 26 juin 2017. Disponible sur ISS Africa.

⁴ UA-OIM : « Étude sur les avantages et les défis de la libre circulation des personnes en Afrique, 2018.

⁵ Idem

mobilité internationale⁶ ainsi qu'une source majeure de revenus pour 43 % de la population africaine.⁷

3.2 L'intégration régionale essentielle à la reprise économique post-Covid

La COVID-19 continue de ravager les économies du monde entier, et le continent africain ne fait pas exception. Bien que l'Afrique se soit relativement bien débrouillée pour se protéger du pire de la crise sanitaire, les taux d'infection continuent d'augmenter dans de nombreux pays. Par ailleurs, l'impact économique de la COVID-19 sur l'Afrique est déjà douloureusement clair : une première récession en 25 ans, avec une baisse de l'activité économique de plus de 3 % en 2020, selon un récent rapport de la Banque mondiale. Il faudra des années pour que le monde retrouve une « normalité » reconnaissable. Malgré cela, l'Afrique peut accélérer sa reprise économique et créer un environnement plus fort, plus robuste et plus concurrentiel pour les entreprises, la croissance et la création d'emplois. Pour y parvenir, l'intégration régionale est essentielle.

i. L'Afrique a besoin de la ZLECAf pour transformer ses économies

L'avenir du développement en Afrique est lié à une intégration régionale réussie. Même si la population de l'Afrique dépasse 1,2 milliard et devrait atteindre 2,5 milliards d'ici 2050, les marchés sont petits et fragmentés et n'ont aucune chance de rivaliser à l'échelle internationale à eux seuls. L'opérationnalisation de la ZLECAf est probablement l'une des mesures les plus importantes que le continent ait prises pour remédier au paradoxe du marché. L'Afrique doit commercer avec l'Afrique afin d'accroître sa compétitivité en termes de commerce mondial.

Selon la Banque mondiale, la mise en œuvre de la ZLECAf augmenterait les revenus de l'Afrique de 450 milliards de dollars d'ici 2035 (un gain de 7 %).⁸ L'Afrique est ambitieuse avec ses projets de facilitation et de libéralisation des échanges, bien que les échanges transfrontaliers demeurent difficiles dans de nombreuses parties du continent

LA ZLECAf crée un énorme marché continental - mais ce marché n'est pas pour lui-même. Nous devons profiter des opportunités qu'elle apporte. Nous devons produire pour ce marché. Nous devons également mettre en place l'infrastructure - à la fois dure et douce - pour faciliter ce commerce : produire, payer et acheminer les marchandises jusqu'aux consommateurs. Les gouvernements ne font pas d'affaires - ils facilitent. Les entreprises doivent continuer à se renseigner sur les opportunités disponibles, les rôles qu'elles peuvent jouer et à les exploiter. La ZLECAf peut aider les pays africains à se transformer en augmentant la capacité de production nationale, leur permettant de monter dans la chaîne de valeur et de diversifier la production locale et d'exportation.

Cependant, il convient de noter que la ZLECAf n'est pas un événement, mais un processus long, lent et complexe qui mettra des années à gagner du terrain, étant donné l'ampleur des défis sur le terrain qui peuvent saper ses progrès et son

⁶ Le Programme de migration d'Afrique australe et le Centre de migration internationale. Calibrer le commerce transfrontalier informel en Afrique australe, 2015 : 1-Programme de migration en Afrique australe. Le Cap.

⁷ J.G.K. Afrika et C. Ajumbo « Commerce transfrontalier informel en Afrique : Implications et recommandations politiques AFDB Africa Economic Brief, 2012, 10:1

⁸ <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2020/07/27/african-continental-free-trade-area>

potentiel. Mais il a sans aucun doute créé un cadre de changement et donné la possibilité d'un meilleur nouvel élan continental.

ii. Inclusivité dans le processus d'intégration africaine : les femmes et les jeunes

Les femmes et les jeunes jouent un rôle important dans le commerce en Afrique et seront essentiels au succès du continent à tirer pleinement parti du potentiel de la ZLECAf. La plupart des entrepreneurs en Afrique sont des femmes, mais les femmes continuent de faire face à des défis et à des obstacles qui limitent leur compétitivité et rendent leurs entreprises moins productives que celles détenues par des hommes. Les femmes constituent également la grande majorité des commerçants transfrontaliers informels en Afrique, bien que ces commerçantes soient touchées de manière disproportionnée par les barrières non tarifaires (ONT), notamment la corruption, le harcèlement, la désinformation sur les procédures et réglementations douanières et la confiscation des marchandises. Les restrictions liées au COVID-19 les ont également affectées de manière disproportionnée. Pour réaliser son potentiel de transformation, la ZLECAf doit soutenir la création d'emplois décents, réduire les inégalités et promouvoir un développement durable et inclusif. Faire progresser l'égalité des sexes est essentiel pour atteindre ces objectifs.

iii. Les États africains devraient passer de la police des frontières à la gestion des frontières

Il y a aussi la question des frontières et de la gestion des frontières. La nature évolutive de la menace d'une maladie infectieuse pouvant être transmise a entraîné la fermeture des frontières (terrestres, maritimes et aériennes), sauf pour les marchandises. Lorsque les frontières ont été rouvertes, les mouvements ont été restreints et de longues files d'attente ont été observées. Elle a mis en lumière un autre problème : les frontières en Afrique ont été construites pour empêcher les gens d'entrer et non pour faciliter la libre circulation. Les restrictions à la circulation des personnes dans la région africaine et le resserrement des contrôles aux frontières ont perturbé les activités économiques en réduisant les échanges commerciaux et en perturbant les chaînes d'approvisionnement régionales, qui ont commencé à remplacer les perturbations au niveau mondial. En outre, les zones frontalières sont situées en marge ; les régions frontalières en Afrique sont aliénées de l'État ; la majorité des communautés frontalières manquent d'équipements de base tels que l'eau potable, les écoles et les centres de santé. Les foules aux frontières pendant les restrictions liées à la COVID-19 ont été exposées à ces conditions difficiles qui sont des « super-épandeurs » du virus. Cette situation expose entre autres les communautés frontalières à des défis de santé et de sécurité. La situation aux frontières met en évidence les contradictions dans l'élaboration des politiques ; par exemple, dans le cas de l'Afrique australe où le volume de main-d'œuvre immigrée est élevé, Les États-Unis ont autorisé l'importation de biens essentiels, mais ont empêché les techniciens de réparer la machinerie et de poursuivre la production. La coordination des politiques semble avoir fait défaut ou n'a pas été bien pensée. Il est peut-être temps de repenser la facilitation des échanges et la gestion des frontières en Afrique. Le continent devrait passer de la police frontalière à une gestion globale des frontières. La COVID-19 et les frontières ne devraient pas devenir de nouveaux BNT qui poussent les gens, en particulier les petits commerçants qui sont principalement des femmes et des jeunes, à s'éloigner des routes officielles pour se retrouver entre les mains de passeurs et d'autres pratiques illicites. Les personnes en déplacement ne sont pas de meilleurs transmetteurs d'infections - ce sont les

conditions dans lesquelles elles se déplacent qui les mettent en danger et tous les autres ; offrons de meilleures conditions pour la mobilité transfrontalière.

3.3 Nécessité pour l'Union africaine d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du Fonds d'intégration africaine

L'une des principales raisons de la lenteur ou de l'échec de la mise en œuvre des projets et programmes régionaux est le manque de ressources. Alors que les États ont été accusés de ne pas avoir engagé de ressources pour financer des projets et des programmes régionaux, ces ressources ne sont parfois tout simplement pas disponibles. Sans ressources assurées, il n'est pas possible de planifier pour l'avenir; un problème auquel l'UA et les CER sont confrontés. Le continent a besoin d'un mécanisme dédié et assuré pour financer l'intégration régionale et, par conséquent, la CUA devrait opérationnaliser le Fonds africain d'intégration.

Pour mettre cela en marche, la Commission de l'Union africaine devrait :

1. La CUA devrait mettre en place une équipe de travail pour formuler le cadre juridique et la structure institutionnelle du Fonds d'intégration africaine avec des rôles et des responsabilités clairement assignés.
2. Le cadre juridique et la structure institutionnelle devraient être présentés à la prochaine réunion du Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration pour examen et adoption
3. L'équipe spéciale devrait également proposer des mécanismes pour lever le financement initial ainsi qu'une stratégie de mobilisation des ressources pour la génération de revenus à long terme.
4. La CUA devrait tenir des consultations avec les CER et les États membres sur la stratégie de mobilisation des ressources proposée
5. Le prochain CTS devrait proposer les calendriers de mise en œuvre et faire rapport à la 4e réunion de coordination.

CONCLUSION

Le présent Dossier a examiné les éléments clés de l'intégration régionale en Afrique. Elle soutient que l'intégration régionale ne doit pas être une fin en soi, mais plutôt un moyen de répondre aux aspirations de développement durable des sociétés à travers le continent, en commençant par les préoccupations concernant la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'accès aux services essentiels. Le document présente les principales motivations d'une intégration approfondie en Afrique, fournit un aperçu complet des expériences à ce jour au niveau continental et propose une voie à suivre. Des processus d'intégration régionale soigneusement conçus peuvent servir de vecteur pour un développement inclusif et durable.

4. Actions recommandées

Les recommandations et points d'actions ci-après contribueront à accélérer le processus d'intégration pour la reprise post-COVID.

RECOMMANDATIONS ET POINTS D'ACTION	
Domaine d'intervention	Recommandations
Renforcement de l'état d'avancement de l'intégration africaine en	<p>Les États membres de l'UA devraient :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Accélérer la signature et la ratification des accords, protocoles et traités, notamment ceux liés au commerce et à la libre circulation.2. Contribuer au renforcement des systèmes de santé aux niveaux national, régional et continental par le financement, la recherche et l'intégration du secteur de la santé3. Explorer les moyens de mobiliser les ressources nationales sur le continent à travers une réduction des flux financiers illicites, une restructuration de la fiscalité et la formulation d'une politique bancaire et financière plus attractive4. Repenser la formalisation du secteur informel en mettant en place des politiques progressistes qui transformeront le secteur. <p>Les CER doivent :</p> <ol style="list-style-type: none">5. Renforcer leur collaboration avec les États membres et la CUA afin d'aligner leurs projets, programmes et politiques en termes d'intégration dans le secteur économique, de santé et de libre circulation des personnes6. Travailler avec leurs États membres pour développer une approche harmonisée et coordonnée des mesures restrictives mises en place afin que les effets économiques puissent être atténués7. Mettre en place ou soutenir des centres de recherche régionaux dans le domaine de la santé pour lutter contre les maladies infectieuses

	<p>8. Repenser la reprise post-COVID des économies de leurs régions en encourageant et coordonnant la formulation de meilleures politiques notamment dans le financement de l'économie, l'industrialisation et la gouvernance.</p> <p>La CUA devrait :</p> <p>9. Encourager les États membres à poursuivre la lutte contre le COVID-19 ainsi qu'à formuler des mesures de relance économique dans un esprit d'unité en s'alignant sur une position africaine commune</p> <p>10. Accélérer la mise en œuvre des projets destinés à renforcer le système de santé continental</p> <p>11. Repenser et proposer aux États membres, ainsi qu'aux CER, un plan de relance économique post-COVID cohérent qui repose sur un financement interne accru, une politique d'industrialisation plus ambitieuse et une politique de gouvernance plus efficace.</p>
<p>Accélérer la libre circulation des personnes pour l'intégration africaine</p>	<p>L'UA doit :</p> <p>1. Vulgariser et promouvoir le Protocole au niveau régional en incitant les deux régions - la CEDEAO et l'EAC - qui ont mis en œuvre le programme de libre circulation à mettre en œuvre conjointement le protocole en « acceptant » formellement le protocole.</p> <p>2. Nommer un chef d'État champion du FMP qui pourrait être soutenu par un envoyé qui serait nommé par le président de la CUA</p> <p>3. Établir une unité technique spécialisée à part entière au sein de la Commission, conformément aux directives des ministres chargés des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays et approuvée par le Conseil exécutif de l'UA en janvier 2018. L'unité coordonnera la mise en œuvre et la coordination de la Protocole de libre circulation</p> <p>4. Mettre en place une stratégie de promotion de l'entrée en vigueur et de la mise en œuvre du protocole mis en place par la Commission. La stratégie devrait prévoir des mesures à court, moyen et long terme ciblant des parties prenantes spécifiques aux niveaux national, régional et continental qui auront un impact direct sur la ratification et la mise en œuvre finale du protocole.</p> <p>5. La Conférence de l'UA devrait mandater le Conseil des ministres du Commerce et le Forum de négociation de la ZLECAf pour établir le Protocole FMP en tant qu'engagement central dans les Protocoles sur le</p>

		commerce des biens et services de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) et pour Les États parties à la ZLECAf doivent prévoir des engagements spécifiques dans leurs listes pour le commerce des biens et services à l'Accord de la ZLECAf.
Améliorer l'intégration régionale pour la reprise post-COVID		<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir un environnement favorable pour promouvoir des chaînes de valeur intégrées et complémentaires à l'appui de la reprise économique et du renforcement et de l'accélération de la ZLECAf 2. Mettre en œuvre des politiques macroéconomiques qui favorisent la stabilité macroéconomique ; y compris ramener les niveaux d'endettement actuels à un niveau soutenable et étendre les mesures de protection sociale - en particulier celles qui ciblent les pauvres des villes et ceux du secteur informel 3. Investir de manière créative dans des projets d'infrastructure clés, en particulier les routes régionales, les lignes de chemin de fer, le transport maritime et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faciliter la circulation des biens, des services et des hommes d'affaires 4. Adopter et investir massivement dans l'infrastructure numérique, qui est un outil et une plate-forme essentiels pour connecter les entreprises avec les clients et les fournisseurs, les entreprises avec les entreprises et les étudiants avec leurs enseignants 5. Développer des mécanismes efficaces de financement des risques, en particulier pour les PME en particulier, celles détenues par les femmes et les jeunes 6. Concevoir des mesures de réponse aux crises en vue de renforcer les systèmes de protection sociale à moyen et long terme.
Financement de l'intégration	de	<ul style="list-style-type: none"> • La CUA doit assurer la mise en œuvre opérationnelle du Fonds d'intégration africaine.
Suivi et surveillance de l'intégration régionale	et de	<ol style="list-style-type: none"> 1. La CUA devrait créer une unité continentale de suivi et d'évaluation pour le suivi des accords, protocoles et traités qui aura pour rôle principal de sensibiliser et de promouvoir les instruments susmentionnés au niveau continental 2. Les CER devraient également mettre en place des mécanismes régionaux ou des unités spécialisées pour le suivi et le suivi de l'intégration régionale.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2021-09-27

2021 African Integration Report the Status of Regional Integration in Africa Briefing Note

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/10362>

Downloaded from African Union Common Repository